

1. Informations générales

1.1. Arrivée/Places de parc

Les places de parc désignées officiellement sont à disposition des concurrents/es (voir plan). Les places de parc sont limitées. L'accès depuis l'autoroute est signalé. A pied jusqu'au stade Leimacker env. 15 min.

1.2. Entrée

L'entrée au stade est gratuite.

1.3. Vestiaires

Les vestiaires se trouvent à la halle de sports Leimacker.

2. Directives aux athlètes

2.1. Dossards

La distribution des dossards et la "chambre d'appel" se trouvent en un endroit spécialement prévu à cet effet près de la patinoire.

**Heures d'ouverture: Samedi dès 08:00 heures
Dimanche dès 08:30 heures**

Les dossards sont portés sans être pliés et de manière lisible sur la poitrine. Aux disciplines des sauts, le dossard peut être porté à choix sur la poitrine ou le dos.

Des numéros de couloir sont distribués au départ des épreuves de course de 800 m et plus. Ceux-ci doivent être fixés sur la jambe droite.

Attention: Le retrait du dossard ne remplace pas l'appel (cocher, voir 2.2.)!

Précision: L'athlète qui n'a pas payé la finance d'inscription jusqu'au retrait du dossard et qui ne peut pas présenter de quittance correspondante ou ne paie pas sur place, ne peut pas participer à la compétition.

2.2. Appel

Tous les concurrents/es s'annoncent à toutes les disciplines qu'ils disputent **au plus tard 60 min (perche 90 min) avant le début de l'épreuve** de la discipline correspondante à la „Chambre d'appel" (voir 2.1) et se cochent sur la liste affichée.

Après l'appel, on procède à la composition des séries et à l'attribution des couloirs ainsi qu'au tirage au sort de l'ordre de passage pour les disciplines techniques.

Attention: Ne pas cocher implique la radiation de la discipline correspondante.

2.2.1 Appel électronique

Appel électronique pour 1500m U18m et 400m haies U18m.

Jusqu'à mercredi, 04.09.2019 / 24:00h Confirmation de participation par Mail sm19@tsvd.ch

Qui ne confirme pas son départ jusqu'à cette date, sera supprimé de la liste de départ et ne pourra pas participer. Si il'y a les éliminatoires ou direct la final, sera publié le plus tard vendredi, 06.09.2019, des 08:00h sur www.tsvd.ch.

2.3. Se présenter à l'épreuve

Avant le début de l'épreuve (éliminatoire, demi-finale, finale, ainsi que disciplines techniques) les concurrents/es se rendent personnellement au "Callroom" aux heures suivantes) :

- 60 min avant l'heure de l'épreuve de saut à la perche
- 40 min avant l'heure de l'épreuve des autres sauts
- 40 min avant l'heure de l'épreuve des lancers
- 20 min avant l'heure de l'épreuve des courses.

Ils/elles sont conduits en groupe à l'emplacement de compétition, ensuite sauts / lancers d'essai sur l'installation.

Attention: L'athlète qui ne se présente pas à l'heure au Callroom sera exclu de la compétition dans la discipline correspondante. L'athlète engagé dans une autre discipline au moment du rassemblement au Callroom, peut se faire représenter.

2.4. Non-participation à l'épreuve (IAAF 142)

Selon IAAF 142.4. L'absence sans excuse d'un athlète lors d'une discipline, en particulier d'une demi-

finale ou d'une finale peut impliquer une exclusion de toutes les autres disciplines de la manifestation. De plus en cas de désistement annoncé trop tard, il n'y aura pas de repêchage.

a) Le tour suivant a lieu le même jour

Les concurrents/es qui pour une raison quelconque ne disputent pas une demi-finale ou finale s'annoncent au plus tard 60 min avant le début du prochain tour au bureau des calculs.

b) Le tour suivant a lieu le lendemain

Si un athlète renonce à la finale, il s'annonce au plus tard 30 min après la demi-finale au bureau des calculs.

2.5. Échauffement / lancers d'échauffement

L'échauffement et les lancers d'échauffement ne sont autorisés que sur les terrains annexes signalés. Les lancers et les sauts d'échauffement sur l'emplacement de compétition sont organisés selon IWR. Par mauvais temps, la salle triple de gym Leimacker est à disposition pour l'échauffement. En cas d'utilisation de cette salle triple, il est obligatoire d'utiliser uniquement des souliers de salle. Par mauvais temps, veuillez prendre avec vous une paire de soulier propre.

2.6. Utilisation de ses propres engins

Les engins personnels suivants peuvent être utilisés: perches, poids, disques, marteaux, javelots. Les engins à lancer doivent être présentés au "contrôle des engins" (signalé) au plus tard 60 min avant le début du concours. Le jury apporte ensuite les engins sur l'emplacement de compétition. Il est permis d'utiliser uniquement les engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur. L'organisateur met à disposition des marques d'élan pour les disciplines techniques. Toutes les autres marques sont interdites.

2.7. Séjourner à l'intérieur

Les entraîneurs, les accompagnants ou autres fonctionnaires de club n'ont pas le droit d'accompagner les athlètes à l'intérieur du terrain. Le non-respect de cette directive entraîne la disqualification du/de la concurrent/e correspondant/e.

2.8. Prescriptions sur la tenue et la publicité

Les concurrents/es doivent s'aligner dans la tenue officielle de leur club. Le règlement sur la publicité de Swiss Athletics est à respecter (voir règlement publicité). Sur le terrain ou l'emplacement de compétition, ils/elles n'ont pas le droit de faire de la publicité sous une autre forme.

2.9. Appareils électroniques sur le terrain de compétition (IAAF 144.3b)

L'utilisation de caméras vidéo, radios, lecteurs CD, lecteurs MP*, appareils radio, téléphones mobiles ou appareils semblables est interdite dans la zone de compétition.

2.10. Distinctions

Les vainqueurs reçoivent l'insigne de champion brodé "Champion 2019". Les trois premiers classés par discipline reçoivent des médailles de championnat d'or, d'argent et de bronze. Si moins de trois athlètes concourent dans une discipline, le titre de CS n'est pas décerné.

2.11. Cérémonies de remise des prix

Les cérémonies de remise des prix ont lieu selon les indications dans l'horaire. Les trois premiers de chaque discipline se rassemblent spontanément au lieu de rassemblement "cérémonie protocolaire". La cérémonie de remise des prix fait partie de la compétition.

2.12. Contrôle de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être effectués aux championnats.

2.13. Service sanitaire

Un poste de premiers secours se trouve sous la tribune (entrée au milieu).

2.14. Assurance

L'assurance accidents et vol est l'affaire des concurrents/es. L'organisateur décline toute responsabilité.

3. Informations techniques sur les concours

3.1. Mode de qualification

Voir [SM19/ Mode de qualification](#)

3.2. Hauteurs de saut

Voir [SM19/ Hauteurs de saut](#)

3.3. Neutralisation

Le juge-arbitre et l'organisateur peuvent en cas de besoin fixer une neutralisation au saut à la perche.

3.4. Temps de préparation

Dans toutes les disciplines, l'athlète dispose généralement d'une minute pour se préparer.

3.5. Qualification au saut en longueur

La qualification au saut en longueur femmes a lieu en même temps sur deux installations parallèles dû à un nombre élevé de participantes.